

Critique du projet de Place Royale à travers les valeurs investies dans sa politique de conservation

Isabelle Faure

Volume 25, numéro 1, octobre 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1016096ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1016096ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Urban History Review / Revue d'histoire urbaine

ISSN

0703-0428 (imprimé)

1918-5138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Faure, I. (1996). Critique du projet de Place Royale à travers les valeurs investies dans sa politique de conservation. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 25(1), 43–55. <https://doi.org/10.7202/1016096ar>

Résumé de l'article

L'analyse des arguments des auteurs dans le projet d'intervention sur Place Royale permet d'énoncer les valeurs réellement investies dans le projet de Place Royale. Elles sont, selon leur importance décroissante, nationaliste, touristique, d'usage, artistique et historique. Cette hiérarchie de valeurs apparaît en contradiction avec les priorités historique, archéologique et artistique de la conservation d'un ensemble urbain qui avait été annoncée par les auteurs, et suggère que l'intervention effectuée sur l'ensemble urbain historique de Place Royale est davantage une construction d'un mémorial à la survivance française en Amérique du Nord qu'une opération de conservation et de mise en valeur d'un patrimoine.

Critique du projet de Place Royale à travers les valeurs investies dans sa politique de conservation¹

Isabelle Faure

Résumé:

L'analyse des arguments des auteurs dans le projet d'intervention sur Place Royale permet d'énoncer les valeurs réellement investies dans le projet de Place Royale. Elles sont, selon leur importance décroissante, nationaliste, touristique, d'usage, artistique et historique. Cette hiérarchie de valeurs apparaît en contradiction avec les priorités historique, archéologique et artistique de la conservation d'un ensemble urbain qui avait été annoncée par les auteurs, et suggère que l'intervention effectuée sur l'ensemble urbain historique de Place Royale est davantage une construction d'un mémorial à la survivance française en Amérique du Nord qu'une opération de conservation et de mise en valeur d'un patrimoine.

Abstract:

The analysis of the authors' arguments throughout the intervention project in Place Royale allows us to determine the values which really justified the project. These values are, in order of importance, nationalism, tourism, use, art, and history. Such order seems to contradict the historical, archaeological, and artistic priorities in urban preservation which the authors first mentioned. Furthermore, it leads us to suppose that the intervention carried out in the Place Royale historical urban area looks more like a memorial devoted to the French survival in North America than a heritage preservation and improvement operation.

Le site de Place Royale, en basse-ville de Québec, a été l'objet d'un projet de démolition-reconstruction prévoyant la démolition de tous les apports architecturaux de la seconde moitié du XIXe siècle et du début du XXe siècle—qui auraient sans doute pu prétendre à une valeur historique à l'instar de ceux du reste de l'arrondissement historique de Québec — et la reconstruction des édifices dans le style traditionnel canadien des XVIIe et XVIIIe siècles (cf. figures 1 à 3 a et b). Ce projet débuta dans les années 1950 avec des interventions ponctuelles telles l'hôtel Chevalier et la maison Fornel. Il prit la forme d'un programme de grande envergure à partir de 1970 pour s'essouffler à partir de 1978, devant la contestation grandissante des concepts dits de «restauration» mis en jeu et devant la baisse radicale des apports financiers².

Si ce type de projet intéresse les théories de la conservation et de la restauration des monuments historiques, il concerne également le rapport d'une société à son patrimoine bâti. Dans cette perspective, le projet de Place Royale présente un paradoxe : comment expliquer que l'on démolisse un quartier ancien dans le but justement de le conserver? Pour apporter quelques éléments de réponse, nous avons cherché à comprendre les motivations profondes des auteurs à travers une analyse des valeurs investies dans le projet. Quels sont les ar-

guments avancés par les auteurs et leur importance respective pour justifier l'opération? Le discours des auteurs est-il compatible avec ce qui fut réalisé concrètement? Quelle signification a-t-on accordé à cet ensemble urbain dans le projet de réaménagement?

Deux objectifs devaient officiellement motiver une intervention sur Place Royale : la restauration d'un ensemble de monuments historiques et la rénovation urbaine du quartier. Pour cela, les priorités désignées étaient d'abord historiques et artistiques—et, en ce sens, elles sont conformes à la conception généralement admise de la restauration³—puis, dans une moindre mesure, touristiques⁴. Pour répondre aux impératifs de rénovation, l'intervention devait redonner aux édifices des conditions de salubrité et de sécurité répondant aux exigences de notre époque, en conformité avec le caractère ancien du lieu. Nous allons démontrer qu'en réalité le projet de Place Royale n'est pas une opération patrimoniale, autrement dit une opération se préoccupant avant tout de l'histoire, de l'archéologie et de l'art, mais plutôt une opération politique, idéologique et touristique visant à imprimer dans le Vieux-Québec victorien une image française. De ce point de vue, le projet est la manifestation spatiale de toutes les idées d'une époque, la Révolution tranquille.

La valeur historique

Selon les responsables du projet de Place Royale, il ne faut pas recréer des bâtiments «non conformes à une réalité historique»⁵ sur le site. Ce terme historique se réfère exclusivement à l'état originel des édifices puisqu'il concerne tout édifice capable de «présenter des détails architecturaux assez originaux pour être un témoin d'une époque, au point de vue architecture»⁶ d'une part et que, d'autre part, la démolition et le curetage visent à «faire ressurgir de cette gangue sans intérêt [les apports anglais et américain] les vestiges de la maison originale»⁷. Cette vision de la valeur historique est toutefois contestable au regard de l'histoire de l'art. Selon l'historien d'art autrichien Aloïs Riegl⁸, un des fondateurs de la conception actuelle du monument historique, historique signifie simplement «tout ce qui a été et n'est plus aujourd'hui». Ainsi, «ce qui a été ne pourra plus jamais se reproduire» et «tout ce qui a été constitue un maillon irremplaçable et indéplaçable d'une chaîne de développement»⁹. C'est pourquoi, d'après Riegl, «toute activité humaine ou toute destinée dont il nous reste un témoignage peut prétendre à une valeur historique»¹⁰. La distinction historique/non historique entre des époques anciennes et plus récentes n'est donc pas pertinente puisque tout objet provenant du passé peut revendiquer une valeur historique.

Plus encore, plusieurs éléments suggèrent que la valeur historique du quartier de Place Royale n'était pas une préoccupation fondamentale des responsables. Premièrement, le projet de Place Royale devait permettre la reconstitution de la réalité historique de ce site¹¹ alors que les travaux ont consisté à recomposer des principes plus ou moins théoriques de construction : «recréer toutes les caractéristiques de l'architecture traditionnelle du Québec»¹². De même, les édifices reconstruits ren-

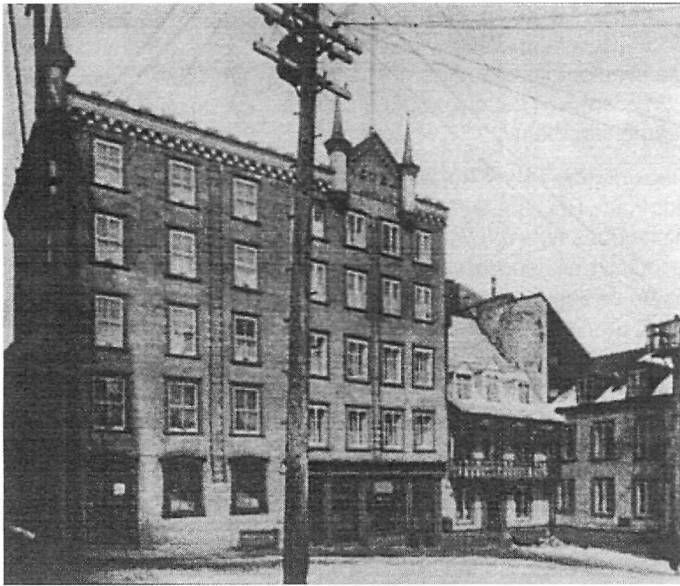


Figure 1a : Côté nord de la place, avant les travaux.
Source : Archives nationales du Québec

voient à des périodes différentes pouvant s'étendre sur plus d'un siècle et, donc, à des éléments qui n'ont jamais pu exister ensemble et dont la coexistence est aberrante : c'est le cas de la Batterie Royale et de l'ensemble des maisons postérieures à 1760, date de sa disparition sous les constructions, de même pour les trottoirs qui n'apparaissent qu'à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, etc.¹³. Cette coexistence se retrouve même à l'intérieur des îlots : on a reconstruit par exemple la maison Dumont (44) selon son aspect supposé de 1690, la maison voisine Le Picard (45) d'après l'année 1765. Deuxièmement, alors que l'on affirmait reconstruire les édifices selon leur état premier, une grande liberté fut prise dans le domaine : c'est le cas pour la maison Beaudoin (64–65) reconstruite d'après l'année 1790 mais dont la forme première date des années 1685–1690, pour les maisons Parent (39) ou Renaud (63) reconstruites d'après l'année 1760 et dont les origines remontaient à 1684 et 1688. Troisièmement, le caractère secondaire de la prise en compte de la valeur historique dans le projet peut être également souligné par la rapidité avec laquelle le débat de fond fut éludé :

«Quelle est la valeur historique d'un quartier reconstitué? Elle est certainement moindre que celle d'un quartier qui eut été entretenu et conservé et qui nous serait parvenu intact. Nous ne nous réjouissons pas d'être obligés de reconstruire, mais on ne peut agir autrement avec des édifices incendiés ou des "monstres" comme l'édifice du Crédit Foncier (...)»¹⁴.

Plus encore, la valeur historique semble être, dans bien des cas, supplantée par la valeur touristique. La justification du

choix des éléments à conserver ou à éliminer est à ce sujet éclairante. À l'objection selon laquelle l'îlot 9 regroupant les grands édifices de brique du XIXe siècle aurait dû être conservé, la réponse des concepteurs est la suivante :

«Cette objection n'est pas sans valeur. Il est de règle générale de préférer conserver un bâtiment authentique à la reconstruction d'un bâtiment qui a disparu. Nous sommes bien informés de cela et nous y souscrivons. Cependant, il ne manque pas à Québec d'excellents exemples d'architecture du XIXe siècle autrement intéressants que les vieux bâtiments de brique qui abritaient la "taverne Lapointe". D'autre part, l'un de nos objectifs vise à favoriser l'industrie touristique et nous croyons que la Batterie Royale peut y contribuer pour beaucoup. On ne peut tout avoir et tout avoir ensemble. Nous avons choisi de reconstituer la Batterie Royale, il nous a fallu démolir la "taverne Lapointe"»¹⁵.

L'ensemble de ces éléments montre que la valeur historique n'a pas la place principale qu'elle devrait avoir ou celle que les auteurs avaient annoncée au début du projet de Place Royale.

La valeur artistique

Après l'évocation de la valeur historique pour justifier un retour au XVIIIe siècle, les concepteurs du projet avancèrent des arguments «artistiques», essentiellement pour convaincre de la nécessité de démolir les apports de la seconde moitié du XIXe et du début du XXe siècle. Ces arguments prennent généralement deux aspects, la valorisation d'une unité de style et la désignation de l'architecture traditionnelle comme idéal artistique.

L'unité de style comme but à atteindre dans le périmètre

Les responsables du projet rejetaient les apports essentiellement anglais et américains. En ce sens, ils sont en conformité avec leur époque. On retrouve ce type d'appréciation dans la littérature historique et géographique de la première moitié de ce siècle. Citons les descriptions de Raoul Blanchard et les études de Gérard Morisset. La raison évoquée de ce rejet était la rupture de l'unité de style, jugée esthétique. C'est pourquoi une lutte contre ce qui était perçu comme une dégradation fut enclenchée. Dans le projet de Place Royale, le maître-mot était «correction», correction de ce qui était hétérogène, correction de ce qui ne relevait pas d'une pureté stylistique, correction de l'«abâtardissement»¹⁶ du style canadien.

L'architecte André Robitaille fonda dans les années 1960 sa pratique patrimoniale sur l'unité de style. Cette conception de la restauration prend ses racines dans la France du XIXe siècle, avec son plus illustre représentant, Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc. Selon Robitaille, «de 1680 à 1810, la manière de bâtir [sur le site de Place Royale] n'a guère évolué (peut-être seules les techniques ont changé légèrement); l'unité de style et de matériaux était chose normale»¹⁷. Dans cette logique, il fallait retrouver cette unité de style estimée comme «normale». Cet



Figure 1b : Côté nord de la place, après les travaux. Source : Isabelle Faure

argument utilisé par Robitaille comme point de départ à toute intervention sur le patrimoine bâti eut une incidence importante sur le déroulement du projet. Certains passages de son rapport préliminaire ont d'ailleurs été cités tels quels à deux reprises, dans le document intitulé *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec*¹⁸ de la ville de Québec et dans les textes du Bureau de coordination de Place Royale (BCPR)¹⁹.

De tous les discours sur la valorisation de l'unité de style, le texte officiel du BCPR sur lequel s'est basée l'opération patrimoniale entre 1971 et 1973 est le moins nuancé. Ce dernier désigne ouvertement la différence stylistique comme une dégradation. Selon le BCPR en effet, Place Royale était un ensemble «altéré par le temps et les hommes, défiguré par les élévations, rendu hétérogène par de nouvelles constructions «modernes» qui se sont intercalées»²⁰ et méritait d'être détruit en vue de la restitution de la pureté stylistique. Pourtant, les auteurs ne révèlent pas en quoi cette unité stylistique était une valeur artistique incontestable du point de vue de l'histoire de l'art. D'ailleurs, en 1978, plusieurs participants du colloque sur Place Royale, comme les représentants du Service d'urbanisme de la ville de Québec, ont mis en évidence le caractère dépassé de cette conception et le grand intérêt de la mixité de styles dans Place Royale, et se sont prononcés en faveur de l'a-

bandon de l'unité stylistique comme fondement de l'intervention sur cet ensemble.

La canonisation de l'architecture traditionnelle

L'unité de style comme but à atteindre dans l'opération patrimoniale du secteur de Place Royale était liée à la canonisation de l'architecture traditionnelle. Là encore, les auteurs se situaient en continuité avec les idées de leur époque dans le domaine de l'histoire de l'art au Québec. Celui qui a le plus largement développé cette canonisation est sans doute Gérard Morisset, qui fut d'ailleurs en charge de la première restauration dans le quartier de Place Royale, celle de l'Hôtel Chevalier. Selon lui, l'architecture traditionnelle possédait un certain nombre de principes esthétiques : combinaison des éléments architectoniques avec la connaissance expérimentale des ressources de chaque matériau et une saine économie de leur emploi; conception simple et rationnelle des plans; architecture «d'une légitimité absolue, parfaitement adaptée à l'humble population qui la cultive comme une espèce rare, conçue et construite pour abriter et desservir des générations d'hommes simples et laborieux»²¹.

André Robitaille chercha par la suite d'autres voies d'analyse mais sans sortir véritablement de cette idéalisation de l'architecture traditionnelle. Il proposa de réfléchir globalement sur l'en-



Figure 2a : Côté sud-est de la place, avant les travaux.
Source : Archives nationales du Québec

semble historique de Place Royale, et non sur des édifices isolés comme c'était le cas pour Morisset, chercha à établir les principes esthétiques de la place en référence à l'analyse effectuée par Camillo Sitte sur les places européennes de la Renaissance²². Dans son *Projet préliminaire d'aménagement de la place Royale*²³, il suggère que la place Royale possède les caractéristiques des places de la Renaissance telles que décrites par Sitte à savoir un tracé irrégulier, avec des rues débouchant par les quatre angles et offrant des perspectives sur l'édifice principal (l'église Notre-Dame-des-Victoires) et sur le buste de Louis XIV situé dans l'angle opposé de l'église. Par ailleurs, il remarque que, jusque dans les années 1850, la place était bordée de maisons dont la hauteur ne dépassait pas celle de l'église. Il en déduit qu'au delà, cette esthétique de la Renaissance aurait été brisée par la hauteur démesurée des édifices. L'auteur propose alors un rétablissement de cet esprit par des démolitions²⁴. Il va même beaucoup plus loin dans cette analyse, dans son rapport intitulé *Aménagement de la place Royale à Québec* et déposé un mois plus tard, en introduisant un jugement stylistique pour déterminer les démolitions. Ainsi par exemple, selon des principes de «l'harmonie de l'ensemble», c'est-à-dire «un rythme bien établi en vertical et en horizontal; une certaine proportion des pleins et des vides; une coordination générale des matériaux et des couleurs»²⁵, l'édifice du Crédit foncier de style château (figure 4) déparait le reste de la place «par les matériaux employés» [la brique foncée], par le module vertical (largeur et rythme des ouvertures), par le module horizontal (hauteur des ouvertures) et par sa hauteur»²⁶, et devait donc être démolie.

La conception de l'art de Morisset et les analyses urbanistiques de Robitaille constituent un précédent dans la politique de réaménagement de Place Royale. Leurs successeurs reprennent l'idée du rapport évident et nécessaire de Place Royale avec la tradition française du XVII^e siècle²⁷, du rôle de la statue de Louis XIV dans la perception de la place, du volume de l'église comme «un critère pour la grosseur des maisons»²⁸, et de la nécessité de retrouver le XVIII^e siècle par souci de «l'harmonie de l'ensemble»²⁹.

Aucun d'entre eux toutefois nous montre en quoi un style architectural (l'architecture traditionnelle du Canada français en l'occurrence) peut-être légitimement considéré comme d'intérêt supérieur par rapport aux autres styles architecturaux (anglais et américains) sur le plan de l'histoire de l'art. À l'instar de la conception de l'unité de style comme seule artistique, la canonisation d'une époque architecturale ne correspond plus à la conception moderne de l'art. Si, de la Renaissance jusqu'au XIX^e siècle en effet, la thèse d'un idéal artistique objectif et absolu correspondant à l'Antiquité a prévalu, les historiens de la fin du XIX^e siècle et surtout du début du XX^e siècle ont reconnu toutes les périodes de l'art pour leurs spécificités propres, en tirant les conséquences nécessaires de l'idée de développement historique, en tenant toute la création artistique du passé pour irrémédiablement résolue et donc en la considérant comme «entièrement dépourvue de toute autorité canonique»³⁰. Si une période artistique retient plus notre attention et notre goût, cela relève alors simplement de la préférence artistique, chaque période étant égale par ailleurs au regard de l'histoire de l'art. Dès lors, une préférence artistique ne peut pas fonder une politique de conservation du patrimoine.

Cette impossibilité de trouver dans la discipline de l'histoire de l'art des outils pour démontrer l'incontestabilité de la supériorité artistique de l'architecture traditionnelle canadienne a conduit les auteurs de Place Royale vers d'autres voies, celle tout d'abord de l'émotion esthétique par des descriptions pittoresques et nostalgiques :

Cette impossibilité de trouver dans la discipline de l'histoire de l'art des outils pour démontrer l'incontestabilité de la supériorité artistique de l'architecture traditionnelle canadienne a conduit les auteurs de Place Royale vers d'autres voies, celle tout d'abord de l'émotion esthétique par des descriptions pittoresques et nostalgiques :

«Imaginons un instant la basse-ville comme elle se présentera aux yeux du passager d'un paquebot entrant en rade; imaginons la belle ordonnance qu'offriront les abords riverains de la place, débarrassés des scories contemporaines, séquelles de l'industrialisation et du mercantilisme... Elle ressemblera comme une soeur à la description qu'en faisait déjà un voyageur français vers 1701,

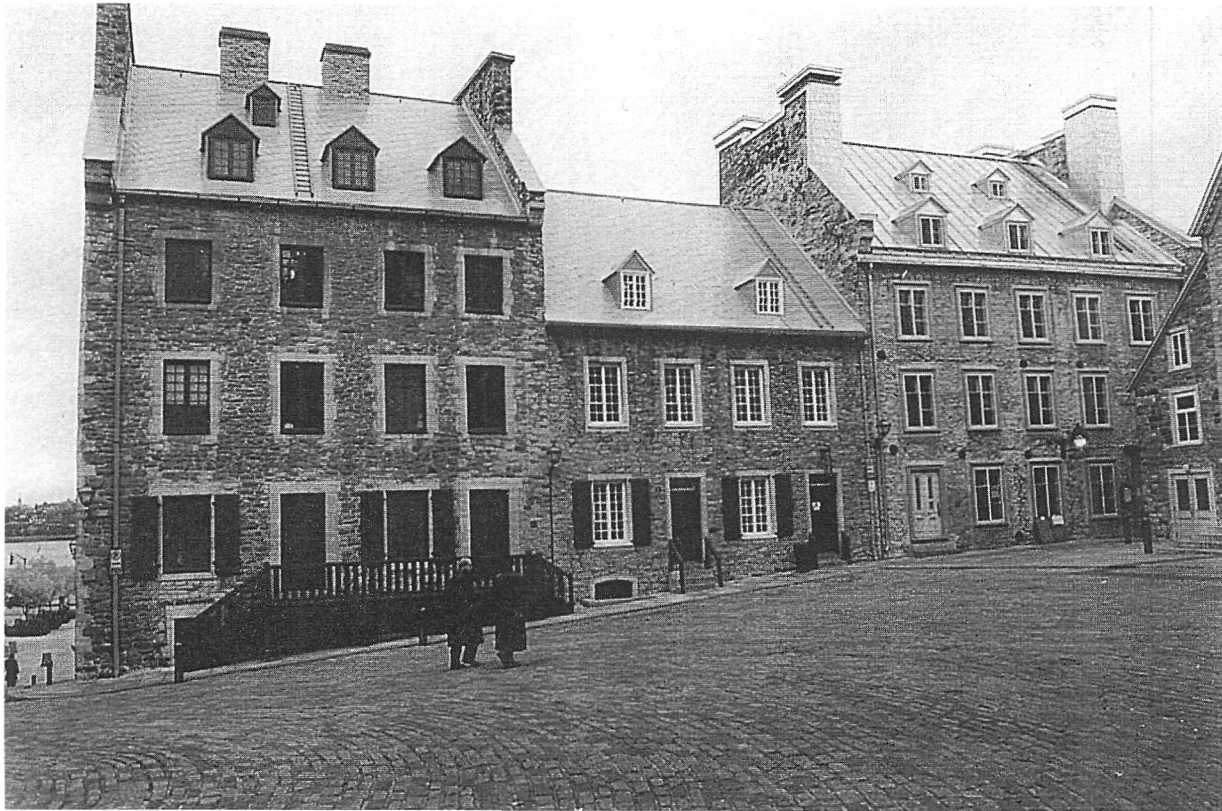


Figure 2b : Côté sud-est de la place, après les travaux. Source : Isabelle Faure

Monsieur de Callières régnant alors au château Saint-Louis : «(Dans la basse-ville) demeurent les marchands et les gens qui trafiquent la mer. Toutes les maisons y sont construites fort commodément et bâties d'une pierre noire aussi belle et aussi dure que le marbre (...)»³¹.

Ensuite, celle de l'opposition de type beau/laid ou bon/mauvais. Les termes «pittoresque», «magnifique», «extraordinaire», «prestigieuse» s'opposent à «sans intérêt» ou «ajouts malheureux», «séquelles de l'industrialisation et du mercantilisme» et «monstres» de la fin du XIXe siècle³². Enfin, celle de la comparaison de Place Royale avec les sites les plus prestigieux. L'acropole : «l'axe de l'église qui s'infléchit par rapport au grand axe de la place ajoute encore à cet effet que l'on retrouve à l'acropole d'Athènes», ou encore Rome :

«Ce qui est merveilleux à Rome, c'est que les églises sont toutes différentes parce que chacune est l'oeuvre d'un grand architecte. Ce qui est unique à Place Royale, c'est que chaque maison a été bâtie par un artisan qui s'est appliqué à faire "comme la voisine" et qu'il en est résulté une unité, une

force architecturale, rythmée par les souches de cheminées et les murs coupe-feu»³³.

Cette conception de l'art reliée à la supériorité artistique de l'architecture traditionnelle canadienne fut officiellement abandonnée après 1978, les nouveaux responsables reconnaissant l'intérêt des influences architecturales postérieures, devant les témoignages de plus en plus nombreux en faveur de l'architecture du XIXe siècle, que ce soit pour le site de Place Royale ou plus généralement pour l'ensemble du Québec³⁴ (figure 5). Néanmoins, la Direction du patrimoine reprenait les principes d'unité formulés par le BCPR en 1970. Pour elle, le respect de l'évolution du secteur est incompatible avec «l'intention d'unité stylistique manifestée jusqu'ici dans bien des milieux pour appuyer le message du premier établissement français permanent en Amérique»³⁵.

La valeur touristique

Dès le début des années 1960, on met en évidence le potentiel touristique de Place Royale. En 1963, Paul Gouin, président de la Commission des monuments historiques, souligne pour la première fois que la place Royale restaurée devait être «une at-



Figure 3a : La place du marché Finlay (place de Paris), avant les travaux. Source : Archives nationales du Québec

traction touristique»³⁶ supplémentaire du Vieux-Québec. Le *Rapport sur l'aménagement de la place Royale à Québec*³⁷ développe l'idée d'un réaménagement de l'ancienne basse-ville en fonction de sa vocation récréative et touristique. Par la suite, lors d'une conférence de presse tenue en 1970, le ministre des Affaires culturelles, Pierre Laporte, souligne que la place Royale est «une place qui, sur le plan touristique, offre des possibilités exceptionnelles de mise en valeur (...). Restaurée, la place Royale pourrait devenir l'endroit tout désigné pour la présentation de spectacles "sons et lumières"»³⁸. L'entente Canada-Québec sur les zones spéciales, conclue la même année, prévoit le financement d'une grande part du projet de Place Royale par le gouvernement fédéral dans la mesure où une intervention sur le quartier favorise une exploitation touristique³⁹.

Cet objectif touristique conduit les auteurs à proposer la création d'un «quartier-musée» dans lequel devaient être exposées des maisons d'inspiration uniquement française puisque, selon eux, Place Royale est le seul quartier pouvant évoquer réellement l'histoire de la Nouvelle France⁴⁰. Il y avait toutefois une di-

vergence d'opinion sur cette question au sein du BCPR. D'une part, ceux qui manifestaient une certaine réticence à l'idée de quartier-musée, la vocation touristique ne devant pas conduire selon eux à «l'accouchement d'un quartier genre ville-musée ou encore de décor de théâtre proprement mais sans vie»⁴¹. D'autre part, il existait des fervents partisans du quartier-musée comme le souligne l'introduction du document intitulé *Concept de rénovation*: «la place Royale sera un quartier-musée (...) c'est le prix à payer pour que cet ensemble architectural soit à la fois un témoin du passé et un attrait touristique»⁴².

Cette option de quartier-musée, qui prévaudra de 1973 à 1978, allait même plus loin, puisqu'il s'agissait de «créer un lieu assez extraordinaire pour que les touristes et les habitants de Québec se sentent dans un monde merveilleux»⁴³. Ces propos dépassent l'idée de quartier-musée et montrent une volonté d'aboutir à la création *ex nihilo* d'un monde imaginaire qui peut certes illustrer une époque mais qui n'est, en aucun cas, une opération patrimoniale fondée sur une réalité concrète. Le mot Disneyland est d'ailleurs employé par Suzan Paré dans un article de



Figure 3b : La place de Paris, après les travaux. Source : Isabelle Faure

1974 intitulé «Place Royale, supercherie pour un Disneyland québécois»⁴⁴. Certains responsables du projet ne refusent d'ailleurs pas la comparaison puisqu'ils élaborent une analyse de la fréquentation touristique du quartier de Place Royale de Québec et de Disneyland en Floride, et répondent même à cette critique de «disneylandisation» :

«Nous voudrions répondre brièvement aux objections qui nous sont les plus fréquemment présentées (...). 2°) Les touristes vont voir un "Disneyland". Il ne s'agit pas d'un "Disneyland" en ce sens que nous ne cherchons pas à conditionner le touriste par des gadgets électroniques et lui donner un spectacle. Mais la Place Royale devra être un attrait touristique, à l'égal du Mont Saint-Michel et de Versailles, qui sont aussi restaurés, mais que les gens curieux de leur histoire viennent visiter»⁴⁵.

Même si la réponse de l'auteur n'est pas vraiment une réponse à la question soulevée, il ne conteste pas la création *ex nihilo* d'un monde imaginaire. Dans ce cas, ces propos sont contra-

dictoires avec la volonté, exprimée au départ par l'ensemble des concepteurs de Place Royale, de respecter la valeur historique et l'authenticité des monuments, autrement dit de respecter la substance ancienne en présence⁴⁶.

Après 1978, comme le projet réalisé avait été fortement critiqué sur le plan de l'histoire, de l'art et du respect de l'authenticité, les responsables orientent davantage l'ensemble du projet vers une interprétation d'une partie de l'histoire, celle de la Nouvelle France, pour apporter de la crédibilité à l'ensemble construit et justifier la poursuite des travaux :

«L'importance du site ajoutée aux connaissances exceptionnelles accumulées jusqu'ici justifient amplement l'orientation de la place Royale principalement sur l'interprétation historique»⁴⁷.

Mais quelle sorte d'histoire la reconstitution de Place Royale devait-elle raconter? Celle particulière de ce site ou une reconstitution théorique de l'architecture de la Nouvelle-France? Comme l'ensemble Place Royale n'est pas une reconstruction sur un



Figure 4 : Édifice du Crédit Foncier, côte de la Montagne.
Source : Isabelle Faure

site vierge de toute histoire—il est au contraire un ensemble urbain à part entière -, peut-on construire un programme cohérent d'interprétation de l'histoire d'un quartier en n'utilisant qu'une partie de son histoire? En créant *ex nihilo* un ensemble pour le touriste, n'a-t-on pas oublié les résidents? Peut-on alors véritablement parler d'interprétation d'un quartier urbain?

La valeur d'usage

Le dernier objectif de l'intervention sur Place Royale, avancé par les auteurs, est la rénovation du quartier. Pour justifier la démolition des édifices de la fin du XIXe ou du début du XXe siècle, et plus spécialement les «gros immeubles» de brique à l'emplacement de la Batterie Royale, les auteurs ont systématiquement évoqué la salubrité et la sécurité publique⁴⁸. Selon les responsables, la rénovation des édifices de Place Royale n'est

pas envisageable même si l'on fait abstraction du but du projet, qui est la recréation d'un ensemble reflétant le XVIIIe siècle :

«Un nombre important de bâtiments du quartier étaient abandonnés, certains incendiés. Les habitations des maisons à logements étaient vétustes pour la plupart, certaines encore habitables, d'autres insalubres et dangereuses (...). On peut se poser la question de la modernisation des logements. Aurait-elle été souhaitable en dehors du programme de rénovation que nous avons entrepris? La réponse est non»⁴⁹.

Selon l'étude de Cloutier, Gobeil-Trudeau et Noppen de 1978, la qualité de l'habitat du quartier de Place Royale n'était certes pas excellente en 1970, mais aucune évaluation objective n'a été faite avant le début des travaux. Plus encore, toute opération d'amélioration sur les maisons non reconstruites du quartier fut suspendue pendant les dix ans de la durée des travaux, de sorte qu'au fil des années les démolitions paraissaient de plus en plus justifiées⁵⁰.

En fait, cet argument de vétusté apparaît comme un prétexte. À ce chapitre, la façon dont deux édifices, l'édifice Brochu et l'entrepôt Thibaudeau, ont été traités est très explicite. En 1973, un rapport sur l'état de l'édifice Brochu—sous lequel on avait retrouvé les vestiges de la Batterie Royale—mettait en évidence sa détérioration et concluait que cet état ne pouvait aboutir qu'à sa disparition :

«Pour remettre cet édifice en bon état suivant nos besoins de 1973, il est évident que le problème est difficile à résoudre étant donné que le tout est vétuste. On ne peut faire du neuf avec du vieux, dans les dimensions d'un entrepôt qui se prête très mal au logement (...). Considérant tous les facteurs énumérés, la vétusté, le manque de service mécanique, les difficultés quasi insurmontables de faire du bon, du potable avec du vieux de la sorte, nous considérons que l'édifice devra plutôt être démolé qu'être restauré à grands frais»⁵¹.

Pour ce qui est de l'entrepôt Thibaudeau, il était déprécié pour des raisons similaires : entrepôt vieilli et pratiquement abandonné de la seconde moitié du XIXe siècle, construit en brique et ne présentant selon les intervenants aucun intérêt esthétique. Il n'a toutefois pas été démoli. L'explication de la démolition de l'un et de la conservation de l'autre se trouve en partie dans la conclusion du rapport sur l'hôtel Brochu, dans laquelle la destruction de l'hôtel apparaît motivée par la volonté de recréer un élément essentiel de la place du XVIIIe siècle qui se situait à l'emplacement de cet édifice :

«(...) il ne faut pas oublier que l'édifice est construit sur une grande partie de la Batterie Royale. Le restaurer empêcherait de faire la reconstruction de la Batterie Royale qui est le



Figure 5 : Vue de l'îlot 4 (à restaurer) montrant la superposition et la coexistence de plusieurs styles sur le site de Place Royale.
Source : Isabelle Faure

dénouement logique de la restauration de la place tant au point de vue architectural qu'au point de vue historique»⁵².

En conformité avec cet argument, la conservation de l'édifice Thibaudeau s'expliquerait par le fait que cet entrepôt est situé sur un emplacement qui, au XVIII^e siècle, correspondait au battement des eaux, de sorte qu'il ne «dérangeait» aucune reconstruction en particulier. L'utilisation du critère de salubrité apparaît donc en partie fallacieuse dans le cas de l'édifice Brochu.

La valeur nationaliste comme moteur du projet

Bien que la valeur nationaliste de l'intervention de Place Royale ne soit clairement exprimée qu'en 1978 comme un élément primordial des motivations du projet⁵³, elle est révélée dès le début du projet par le climat secret, arbitraire et autoritaire de l'opération. Au lieu d'engager l'ensemble des administrations concernées, notamment la ville de Québec en charge de l'arrondissement historique dont Place Royale fait partie, et la population, tout a été mis en oeuvre pour que le gouvernement

soit le seul décideur et que toute contestation soit écartée : création d'une loi en 1967 désignant le ministère des Affaires culturelles comme le seul maître d'oeuvre des travaux; acquisition par expropriation des maisons du quartier de ses multiples propriétaires privés; définition du concept de restauration par un groupe restreint de personnes regroupées au sein d'un bureau spécialement créé à l'occasion du projet, le Bureau de coordination de Place Royale (BCPR). En outre, les intentions des responsables n'étaient pas révélées au grand jour et les décisions étaient prises sans grande transparence. En témoignent les propos d'André Cloutier, Madeleine Gobeil-Trudeau et Luc Noppen dans leur étude de 1978 :

«Nous avons (donc) été obligés d'évaluer les interventions à partir des quelques bribes de textes écrits et surtout à partir des illustrations disponibles. Mais comme peu d'illustrations "négatives" ont été produites, nous avons été amenés à conclure. Lorsque le lundi un mur est debout et que le mardi il n'y est plus, nous avons supposé qu'il avait été démolé, sans savoir pourquoi, ni comment, ni par qui»⁵⁴.

Le caractère autoritaire du projet est manifesté également par la forme affirmée et sans appel des propositions de rénovation. Sans entrer dans une analyse de discours approfondie, l'ensemble des textes des responsables est ponctué d'affirmations dogmatiques introduites par des tournures impersonnelles de type il + référent : «il est évident», «il va sans dire», «il ne fait aucun doute», «il est entendu»⁵⁵, «il est souhaitable», «il est recommandable», «il est préférable», «il faut», «il est nécessaire»⁵⁶, «il est de règle générale», «il est certain», «il est établi», «il est incontestable» et «il est d'usage»⁵⁷. Leurs propos sont alors marqués de l'évidence, de la nécessité, de la volonté et de la vérité. Non seulement les auteurs ne cherchent aucunement à s'expliquer mais ils montrent également que leurs arguments ne constituent pas un cheminement de réflexion déduit des éléments en présence et destiné à conduire à un choix d'intervention. Au contraire, la volonté de retrouver un ensemble à caractère traditionnel français était le point de départ, l'ensemble du discours devant consolider cette proposition. Le quartier tel que l'on voulait le retrouver fut donc imaginé, décidé, conçu *a priori* et plaqué tel quel sur le site, comme le montre l'introduction du *Concept de rénovation* de 1973 :

«Le concept de rénovation de la place Royale est la représentation mentale que chacun devrait avoir de ce quartier *a priori*, ou si l'on préfère, c'est l'image projetée de cet ensemble architectural tel qu'il pourrait être lorsque la rénovation entreprise sera terminée»⁵⁸.

Une des façons de consolider ce postulat de départ du retour à un quartier canadien-français fut la négation de la réalité physique du site—un quartier largement hérité du XIXe et du début du XXe siècle—, ou la minimisation de l'importance des vestiges du XIXe et du début du XXe siècle. En effet, on peut remarquer tout d'abord des affirmations historiques inexactes, qui vont toutes dans le sens d'une surestimation de la durée de l'influence traditionnelle dans l'architecture : l'opération devait consister à «reconstituer toutes les caractéristiques de l'architecture traditionnelle du Québec [à partir de l'incendie de 1682] qui, au cours de deux siècles et demi, s'est rattachée à la tradition française»⁵⁹; or, l'influence de l'architecture traditionnelle n'a pas dépassé 1850, ce qui fait à peine plus d'un siècle et demi. On peut remarquer ensuite des éléments dans la forme du discours qui servent à minimiser l'importance de la réalité : l'indicatif présent est employé la plupart du temps pour les verbes qui décrivent les éléments disparus du XVIIIe siècle et qui n'existaient plus à l'époque du projet, comme si finalement ces éléments représentaient la situation réelle. Exemple : le quartier de Place Royale «est une architecture traditionnelle c'est-à-dire que depuis 1682, la façon de construire a peu évolué dans l'ensemble»⁶⁰. Enfin, la logique des arguments montre une distorsion dans la démonstration : «[...]les bâtisses vétustes du XXe siècle, qui sont situées sur l'emplacement actuel de Place Royale, cachent cette dernière et ne peuvent être restaurées selon l'architecture traditionnelle : il faut donc les faire disparaître»⁶¹.

L'ensemble des opérations est subordonné à la volonté de retrouver un ensemble traditionnel mais les auteurs laissent croire également dans cette proposition que les transformations profondes et irréversibles de l'époque victorienne ne sont que des masques, des façades postiches posées sur un ensemble véritable.

Le caractère arbitraire des choix de réaménagement est également révélé au chapitre des démolitions. Le document intitulé *Concept de restauration* du BCPR de mai 1971, sur lequel se fondèrent les travaux de 1971 à 1973, ne compte que quatre pages, quatre pages dans lesquelles les démolitions sont évoquées en seulement deux phrases. Les textes des membres du BCPR ne sont guère plus volumineux ou éloquent, seul un rapport intitulé *Le processus de travail* consacre un chapitre aux «démolitions et curetages». Quant au texte intitulé *Concept de rénovation*, qui orienta les travaux à partir de 1973, il se présente bien comme un document plus complet avec une analyse plus poussée, mais aucun chapitre n'est consacré aux démolitions proprement dites, ce qui peut sembler paradoxal dans la phase la plus destructrice du projet, celle qui a conduit à l'arasement des grands immeubles de la fin du XIXe siècle donnant sur la rue Sous-le-Fort et Champlain pour permettre la reconstruction de la Batterie Royale et de ses maisons d'accompagnement de béton avec parement de pierre.

Par ailleurs, la façon dont l'ensemble urbain sur lequel devait porter la conservation et la restauration a été délimité demeure en partie inexpliquée. Le périmètre d'intervention, d'abord limité avant 1967 à quelques maisons autour de la place Royale, fut élargi à un périmètre définitif d'une soixantaine de maisons, mais qui exclut le secteur de la rue Sault-au-Matlot et de la rue Saint-Pierre au nord de la place, dont les origines remontent pourtant à la même époque que l'ensemble désigné. En outre ce périmètre urbain fut traité indépendamment et de façon radicalement différente par rapport à un ensemble plus vaste, l'arrondissement historique, dont il fait partie. Le document intitulé *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec* de 1970 met particulièrement en évidence cette conception marginale du projet. Si ce document offre une réflexion globale sur l'ensemble du Vieux-Québec, il n'en livre pas moins des propositions contradictoires entre Place Royale et le reste de l'arrondissement : il préconise pour Place Royale de «reconstruire dans le style ancien les quelques édifices complètement détruits»⁶² tandis que pour le reste du Vieux-Québec, «il ne saurait être question de reconstruire des copies d'édifices anciens car il existe beaucoup de bâtiments anciens authentiques qu'il importe de restaurer et de mettre en valeur»⁶³. Place Royale constituerait selon les responsables «un endroit unique en Amérique du Nord, qui contient la plus forte concentration d'immeubles des XVIIe et XVIIIe siècles»⁶⁴, ce qui expliquerait ce traitement particulier. Or, l'histoire urbaine du périmètre montre que, sur le plan architectural, ce quartier avait été profondément remanié dans la seconde moitié du XIXe et au début du XXe siècle de sorte que, «mise à part l'habitation de Champlain disparue, ce quartier n'est ni plus ancien ni plus récent que

d'autres secteurs de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, si l'on considère les vestiges existants»⁶⁵. En d'autres termes, si l'on devait attribuer un caractère particulier ou exceptionnel à ce secteur, il serait relié à la valeur symbolique de Place Royale en tant que berceau de la civilisation française en Amérique du Nord et non pas à des considérations d'ordre architectural ou archéologique.

Cette valeur symbolique reliée au fait français est d'ailleurs bien la valeur essentielle de ce quartier. On la retrouve en filigrane dans l'ensemble des discours des concepteurs. Place Royale relèverait en effet du sacré, serait le seul endroit où il serait possible de «ressusciter la vieille capitale»⁶⁶. Il n'y aurait pas d'hésitation à «sacrifier» des édifices du XIXe siècle pour «ressusciter le legs le plus concret que nous aient transmis les ancêtres et l'histoire»⁶⁷. En s'inspirant de vieilles demeures de la haute-ville, «miraculées d'un autre âge», les concepteurs souhaitaient redonner à l'ensemble de Place Royale «le premier souffle de vie d'une résurrection si longtemps attendue»⁶⁸. Un des textes exprimant la politique de conservation adoptée est même titré *Concept général de restauration, ressusciter un quartier urbain*⁶⁹. Quant à la revue du ministère des Affaires culturelles, *Culture vivante*, qui faisait écho du projet, elle titra un de ses premiers articles sur Place Royale en 1970 : «Pour ressusciter le passé»⁷⁰. Enfin, en 1973, l'ensemble Place Royale tel que l'on voulait le recréer devint «l'îlot sacré»⁷¹ donc inviolable, indiscutable et incontestable.

Conclusion

L'analyse des motivations des auteurs du projet et de leur importance relative au regard des réalisations effectuées sur le site montre que les valeurs nationalistes et touristiques apparaissent comme le véritable moteur d'un projet qui a échappé à tout processus normal d'une opération patrimoniale. L'ensemble des réalisations est assez clair à ce sujet : la démolition des édifices existants de Place Royale et la reconstruction d'un quartier-musée du XVIIIe siècle visent à concrétiser le projet politique de valorisation culturelle exclusive du fait français sur ce site, quelle que soit la réalité architecturale et archéologique du lieu, et à promouvoir une entreprise touristique. L'argument touristique est d'ailleurs l'argument-clé du concept de quartier-musée. Une vision erronée de l'histoire et dépassée de l'art, ainsi qu'une utilisation abusive de la valeur d'usage allaient consolider le projet nationaliste et économique des auteurs, en devenant les arguments pseudo-scientifiques de la démolition de tous les apports de la fin du XIXe et du début du XXe siècle.

Cette prépondérance de la valeur nationaliste dans le projet de Place Royale n'est pas étonnante au regard du contexte de l'époque. Dans un climat de renouveau culturel, politique, idéologique et social de la Révolution tranquille, l'histoire et l'espace, et donc le patrimoine bâti, étaient devenus des objets privilégiés d'appropriation de la nouvelle société qui se mettait en place. Le destin du patrimoine est d'ailleurs toujours le reflet de l'attitude d'une société vis-à-vis de son histoire, comme le sou-

ligne Ana Deanovic, lors du *IIème Congrès international de la restauration* à Venise en 1964 :

«[Chaque génération] accepte de son passé (proche ou éloigné), choisit et garde uniquement ce qui est au diapason de ses tendances culturelles et politiques [...] c'est pourquoi les monuments sont tirés de l'oubli du passé et élevés sur piédestal, devenant le slogan d'une aspiration définie, ou sont, au contraire, détruits implacablement comme les symboles des erreurs et des hontes du passé»⁷².

Marc Guillaume montre que le monument historique est également un élément essentiel de tout dessein nationaliste. Il est en effet un vecteur privilégié de ce dernier car il s'impose de lui-même comme la vérité échappant au langage «dont une dimension constitutive est le mensonge». Par rapport aux autres formes de discours historique, il paraît «apporter à la fiction du passé que les machines à mémoire ont choisi de soutenir la caution de sa matérialité et de sa visibilité»⁷³. Guillaume ajoute que dans cette conception du patrimoine, «il n'y a pas, en dépit des affirmations contraires du discours, le moindre "respect" du passé dans cette utilisation politique de la conservation archéologique. Il s'agit seulement d'accorder la représentativité historique au projet politique, de faire servir le passé à la crédibilité du présent»⁷⁴.

Le projet de Place Royale se situe bien dans cette logique. Les vestiges architecturaux de la seconde moitié du XIXe et du début du XXe siècle du site, représentant les témoins d'une histoire qui semblait échapper à la société québécoise, ne pouvaient être qu'éliminés dans un lieu que l'on voulait justement identifier comme le symbole de la communauté francophone.

Notes

1. Cet article est tiré de ma thèse, soutenue à l'Institut français d'urbanisme de Paris VIII le 5 décembre 1995, intitulée : *La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Étude des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple du projet de Place Royale*.
2. Cf. Isabelle Faure «La reconstruction de Place Royale à Québec», *Les cahiers de Géographie du Québec*, vol. 36, n°98, septembre 1992, p. 321-336.
3. Se reporter aux réflexions internationales (colloques, chartes, conventions, recommandations, etc.) de l'UNESCO et de l'ICOMOS, par exemple l'oeuvre collective intitulée *La conservation et la restauration des monuments et des bâtiments historiques*. Paris, UNESCO, 1973. Se reporter également au *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (sous la direction de Pierre Merlin et de Françoise Choay). Paris, P.U.F., 1988.
4. «(...) le gouvernement, en restaurant Place Royale, en même temps qu'il sert des impératifs historiques, artistiques et culturels, contribuera à stimuler l'économie locale par l'apport du tourisme», Georges Léonidoff : *Le facteur humain dans la restauration*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, s.d., p. 3.
5. Georges Léonidoff : *Concept global de restauration de Place Royale*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 18 février 1971, p. 4.
6. Jacques Le Barbenchon : *Restauration de la place Royale*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 20 mai 1971, p. 2.

Critique du projet du Place Royale

7. Michel Gaumont : *Le processus de travail*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 10 mars 1971, p. 2.
8. Alois Riegl : *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*. Paris, Seuil, 1984, 123 p.
9. *Ibid.*, p. 37.
10. *Ibid.*
11. «(...) il faut rester honnête envers nous-mêmes et le public et ne pas recréer des éléments et des bâtiments dont nous n'avons pas suffisamment de données nous permettant de faire une restauration fidèle, contribuant ainsi à créer de toute pièce un bâtiment ou des éléments dans un style donné, mais non conforme à une réalité historique», Georges Léonidoff, 18 février 1971, p. 4.
12. Bureau de coordination de Place Royale (BCPR) : *La place Royale. Un trésor qu'il ne faut pas dilapider*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, novembre 1971, p. 4.
13. Marie-Thérèse Thibault : *Note à Guy Chênevert*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 18 octobre 1973, p. 1.
14. Jacques Le Barbenchon : *Le concept de rénovation de Place Royale*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 16 novembre 1973, p. 11.
15. *Ibid.*, p. 12.
16. Georges Léonidoff : *Le choix d'un parti architectural*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, s.d., p. 3.
17. André Robitaille : *Projet préliminaire d'aménagement de la place Royale*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 15 mai 1960, p. 9.
18. *Concept général de restauration du Vieux-Québec*. Québec, Service d'urbanisme de la ville de Québec, 1970, p. 53.
19. BCPR, *op. cit.*, 26 août 1971, p. 3 et novembre 1971, p. 4.
20. BCPR, *op. cit.*, 26 août 1971, p. 3.
21. Gérard Morisset : *L'architecture en Nouvelle-France*. Québec, éditions du Pélican, 1980 (1ère édition 1949), 150 p., p. 15–17 et 101.
22. Camillo Sitte : *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements critiques (Der Stadtbaü nach seinen Künstlinschen Grünsätzen)* traduit de l'allemand par D. Wiczork. Paris, L'Équerre, 1980, 188 p.
23. André Robitaille : *Projet préliminaire d'aménagement de la place Royale*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 15 mai 1960, 36 p.
24. *Ibid.*, p. 9.
25. André Robitaille : *Aménagement de la place Royale à Québec*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, juin 1960, p. 188.
26. *Ibid.*, p. 190.
27. Pierre Mayrand : *La place Royale redeviendra-t-elle française?* Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 29 novembre 1968, p. 1.
28. Michel Gaumont : *Concept de rénovation d'un quartier urbain*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 19 mars 1970, p. 3.
29. Michel Gaumont, *op. cit.*, 10 mars 1971, p. 7.
30. Alois Riegl, *op. cit.*, p. 40–41.
31. BCPR, *op. cit.*, novembre 1971, p. 5.
32. Gérard Morisset : «L'hôtel Chevalier à Québec», *La Patrie*, 1er mars 1953, p. 37; BCPR, *op. cit.*, novembre 1971, p. 2 et 5; Jacques Le Barbenchon, *op. cit.*, 1973, p. 6 et 11.
33. Jacques Le Barbenchon, *op. cit.*, 1973, p. 2 et 5.
34. Direction générale du patrimoine : *Mémoire présenté au ministère des Affaires culturelles dans le cadre des audiences publiques tenues en prévision du colloque sur Place Royale, 1978, 10 p.*; *Société d'archéologie de la Nouvelle-France : Mémoire présenté dans le cadre du colloque sur Place Royale, 8 p. et Service d'urbanisme de la ville de Québec : Mémoire présenté dans le cadre du colloque sur Place Royale, 10 p.*
35. *Direction générale du patrimoine, op. cit.*, 1978, p. 10.
36. Paul Gouin : *Restauration de la basse-ville à Québec*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 7 octobre 1963, p. 1.
37. André Robitaille, *op. cit.*, juin 1960, p. 186–187.
38. *Conférence de presse de Monsieur Pierre Laporte, ministre des Affaires culturelles du Québec*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 3 mars 1966, feuillet B.
39. *Entente Canada-Québec, op. cit.*
40. BCPR, *op. cit.*, novembre 1971, p. 3.
41. Michel Gaumont, *op. cit.*, 19 mars 1970, p. 1.
42. Jacques Le Barbenchon, *op. cit.*, 1973, p. 1.
43. Jacques Le Barbenchon, *op. cit.*, 1971, p. 2.
44. Suzan Paré «Place Royale, supercherie pour un Disneyland québécois», *Matricule*, vol. 2, n° 13, 27 mars 1974, p. 3.
45. Jacques Le Barbenchon, *op. cit.*, 1973, p. 6 et 11.
46. Jacques Le Barbenchon, *op. cit.*, 1971, p. 2.
47. «Compte-rendu de l'atelier n° 3» in *Actes du colloque Place Royale du 16 au 18 novembre 1978*. Québec, direction de l'Inventaire des Biens culturels, 1979, p. 10.
48. BCPR, *op. cit.*, novembre 1971, p. 5.
49. Jacques Le Barbenchon, *op. cit.*, 1973, p. 4.
50. André Cloutier, Madeleine Gobeil-Trudeau et Luc Noppen : *La restauration à la place Royale de Québec. Une étude sur les concepts et sur la nature des interventions. Le choix d'un concept actualisé : une proposition.*, Québec, Département d'histoire de l'Université Laval, mai 1978, p. 107.
51. Maurice La Perrière : *Édifice Brochu*. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 13 août 1973, p. 4.
52. *Ibid.*
53. Le ministère des Affaires culturelles de l'époque déclara officiellement que le réaménagement de Place Royale était «un projet d'envergure nationale» qui visait à affirmer le fait français au Québec et à faire de ce quartier «un lieu d'identification culturelle pour les Québécois», «Exposé préparé par les professionnels de la Direction des monuments historiques sur la restauration et la mise en valeur de la Place Royale» in *Actes du colloque Place Royale du 16–17–18 novembre 1978, op. cit.*, p. 169 et La direction générale du patrimoine, *op. cit.*, p. 8.
54. André Cloutier, Madeleine Gobeil-Trudeau et Luc Noppen, *op. cit.*, p. 9–10.
55. BCPR, août 1971, p. 1, novembre 1971, p. 5; Michel Gaumont, février 1971, p. 1–3, mai 1971, p. 7, mars 1971, p. 1 et 2; Georges Léonidoff, s.d., p. 4, 18 février 1971, p. 2 et 5; Jacques Le Barbenchon, 1971, p. 1, 1973, p. 4 et 7; André Robitaille, juin 1960, p. 186.
56. BCPR, août 1971, p. 3 et 4, novembre 1971, p. 4, 5 et 6; Michel Gaumont, mars 1970, p. 1, 2 et 4, février 71, p. 3 et 5, mars 1971, p. 6, 7, 8 et 9, mai 1971, p. 1, 2; Georges Léonidoff, février 1971, p. 4, 1970, p. 11; Jacques Le Barbenchon, 1971, p. 2 et 3; 1973, p. 5–14.
57. André Robitaille, juin 1960, p. 187; Michel Gaumont, février 1971, p. 3, mars 1971, p. 6 et 8, mai 1971, p. 2; Jacques Le Barbenchon, 1973, p. 1, 5 et 11.
58. Jacques Le Barbenchon, 1973, p. 1.
59. BCPR, novembre 1971, p. 4.

Critique du projet du Place Royale

60. Nos italiques. Michel Gaumont, février 1971, p. 2.
61. BCPR, août 1971, p. 4.
62. *Concept général de réaménagement du Vieux-Québec*, op. cit., p. 158.
63. *Ibid.*, p. 167.
64. BCPR, novembre 1971, p. 2.
65. Luc Noppen : «L'avenir de Place Royale : un point de vue». *Mémoire présenté au ministère des Affaires culturelles dans le cadre des audiences publiques tenues en prévision du colloque sur Place Royale*, 1978, p. 4.
66. BCPR, novembre 1971, p. 3.
67. *Ibid.*, p. 3-5.
68. Georges Léonidoff, 1970, p. 1.
69. Michel Gaumont, mai 1971, 3 p.
70. *Culture vivante*, n° 19, novembre 1970.
71. Marcel Junius : note. Québec, archives du ministère de la Culture et des Communications, inédit, 1973, p. 1.
72. Ana Deanovic : «La sauvegarde d'un monument historique sous l'aspect de la réunion contradictoire de son caractère historique et de sa contemporanéité», *Acte du 11ème Congrès international de la restauration*. Venise, Marisilio Editori, 1964, p. 563-566.
73. Marc Guillaume : *La politique du patrimoine*. Paris, Éditions Galilée, 1980, p. 184.
74. *Ibid.*, p. 185.